



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Versailles, le 10 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trappes : décision du tribunal administratif de Versailles relative au cirque Moderne (Europa)

Le jugement rendu le 9 décembre 2021 par le tribunal administratif de Versailles ordonne au maire de Trappes de mettre un terme à toute mesure d'exécution de son arrêté DG/2021-394 portant interdiction des représentations du cirque Moderne (Europa) sur le territoire de la ville de Trappes et par suite de cesser tout blocage des accès du public à l'enceinte du cirque.

Le préfet veillera à l'application de cette décision. Il appelle au calme, au sens de la mesure et à la responsabilité.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr